



## Le 13 et 14 novembre l'intersyndicale a été reçue par la DOTC 13 dans le cadre des négociations CQC 13.

■ Nous avons rappelé à la DOTC lors de ces deux rencontres les exigences du personnel.

« *Une véritable charte de garantie pour l'ensemble du personnel* »

- La garantie d'aucun licenciement ou de mutation d'office.
- Le respect des choix des agents dans les nouvelles entités, même en surnombre, en distorsion fonctionnelle si nécessaire.
- La possibilité de partir à la retraite à taux plein dans le cadre de CQC.
- Le maintien des horaires classiques, leurs compléments et la suppression des brigades inhumaines.
- L'ouverture immédiate de négociations sur les conditions de travail et la santé au travail dans le cadre de CQC (Emploi, Régimes horaires, social, restauration)



■ **L'exigence d'aucun licenciement ou mutation d'office ne peut être garantie sans l'acceptation du surnombre.**

C'est pourquoi l'intersyndicale a revendiqué les deux points suivants :

☛ « *Il est établi qu'un salarié aura la possibilité suite à la fermeture de son site de pouvoir être affecté sur l'entité de son choix en sureffectif quelque soit sa position fonctionnelle.*

☛ « *Il est établi qu'un salarié aura la possibilité suite à une perte d'activité de pouvoir être affecté sur deux choix possibles en sureffectif quelque soit sa situation fonctionnelle.*

*Il aura d'autre part la possibilité de rester en surnombre sur son site s'il le désire. »*

☛ Une prochaine rencontre est prévue le 20 novembre.

**Nous exigeons une véritable réponse sur ses deux points, incontournables pour la suite des négociations, sur les revendications du personnel.**